



INSCRIPTION GARDERIE « CARPE DIEM »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Coordonnées du père :

Portable : / / / /

Fixe ou travail : / / / /

Courriel :

Coordonnées de la mère :

Portable : / / / /

Fixe ou travail : / / / /

Courriel :

Situation parentale : Mariés Concubinage Séparés Divorcés

Si oui, garde alternée : Oui Non

Contre-indications alimentaires/sportives ou allergies :

.....

Je soussigné (e) (père, mère, représentant légal) :

- autorise mon enfant à se faire photographier ou filmer.
- autorise mon enfant à se faire soigner par les agents de la mairie et à faire pratiquer toute intervention d'urgence. En cas d'accident, mon enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche.
- certifie que l'enfant est couvert par une assurance extra-scolaire (fournir une attestation).
- certifie avoir lu le règlement intérieur.

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :

Fait à le

Signature

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE DU MERCREDI



À partir du 28 février 2024, la Mairie de Bélarga propose aux enfants de la commune, une garderie le mercredi.

Article 1 : Conditions d'inscription :

Les inscriptions pour la garderie du mercredi se font pour la semaine suivante au plus tard le jeudi 9h30 sur le portail famille.

Article 2 : Conditions de modification ou d'annulation d'inscription :

Toute modification ou annulation doivent se faire par mail uniquement à l'adresse suivante cantine-garderie@belarga.fr au plus tôt et **au maximum le lundi 9h30.**

Article 3 : Capacité d'accueil :

La capacité est de **12 enfants maximum**. La mairie se réserve le droit d'annuler en cas de problème de logistique (personnel et bâtiments) et de modifier les horaires en fonction des changements pouvant intervenir.

Article 4 : Période et déroulement :

Dans la salle des associations pendant les semaines scolaires de 8h à 12h, de 13h à 17h ou en journée complète de 8h à 17h. Un repas tiré du sac sera apporté par l'enfant qui sera conservé dans les conditions requises (réfrigérateur,...). Il est à noter que la mairie ne pourra pas être tenue responsable en cas d'allergies ou de difficultés alimentaires.

Article 5 : Coût du service :

- garderie du matin : 4€
- garderie de l'après-midi : 4€
- journée complète 8€

Article 6 : Règlement :

Les enfants doivent respecter le personnel, leurs camarades, les locaux et le matériel mis à disposition par la mairie. En cas de manquement à ces conditions l'inscription au service pourra être annulée.



Belarga, le

AUTORISATION DE SORTIE GARDERIE « CARPE DIEM »

Je soussigné(e), autorise mon enfant
..... à participer aux sorties organisées durant le temps du service
périscolaire du mercredi.

Signature des parents